

# RÉUNION 5+5 « ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS »



Marseille – Lundi 27 et mardi 28 octobre 2014

## Ensemble, pour la formation professionnelle des jeunes en Méditerranée

L'avenir de la jeunesse est une priorité partagée par tous les pays du bassin méditerranéen. L'éducation générale et la formation professionnelle sont au cœur des politiques engagées par chacun des pays de la région, avec des moyens différents mais un but commun: l'employabilité des jeunes, leur accès à l'emploi qualifié et leur épanouissement.

Lors du sommet « 5+5 » de Malte en octobre 2012, les chefs d'Etat et de gouvernement ont souhaité donner une nouvelle impulsion aux politiques en faveur de la jeunesse soulignant que *« l'éducation et le renforcement du potentiel de la jeunesse constituent un élément fondamental pour le développement et la prospérité de la région méditerranéenne. Dans le but d'améliorer l'employabilité des jeunes, des mesures pour développer la formation professionnelle seront encouragées. Un cadre de certifications Euro-Méditerranéennes basé sur la reconnaissance et le transfert de capacités et de qualifications pourrait être offert aux dix pays »*.

Cette priorité a été réaffirmée lors de la réunion « 5+5 » des ministres des affaires étrangères de Lisbonne, le 22 mai 2014. Elle est au cœur des problématiques abordées par les acteurs des politiques euro-méditerranéennes, que ce soit le secrétariat général de l'Union pour la Méditerranée, la Commission Européenne ou l'Union du Maghreb arabe.

L'ensemble des pays membres du « 5+5 » déploie avec une même détermination des initiatives similaires, dans le but d'améliorer la formation et de favoriser l'emploi des jeunes.

En France, le Président de la République a récemment réaffirmé son ambition dans ce domaine et cette priorité est également la première des préconisations du rapport sur la « Méditerranée de projets » présenté par le Président de la Région Provence-Alpes Côte d'azur.

**Aujourd'hui, sous co-présidence portugaise et marocaine du « dialogue 5+5 », Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre française de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, invite ses homologues des pays membres à œuvrer « ensemble, pour la formation professionnelle des jeunes en Méditerranée ».**

Dans ce sens, grâce au dialogue et la confiance qu'il instaure, l'objectif est de construire des passerelles, de mettre en œuvre de nouvelles coopérations au service des hommes et des femmes, dans le respect des politiques et des dispositifs nationaux.

Les pays du 5+5 conviennent de mettre en place des mécanismes spécifiques pour l'identification des besoins en compétences et connaissances communs, dans le but de développer les complémentarités, les synergies, les partenariats nord-sud et de se doter de projets concrets de coopération méditerranéenne.

Les difficultés sont clairement identifiées. Elles sont multiples et différentes selon les pays mais souvent partagées : un taux d'activité et d'emploi faible, une corrélation insuffisante entre éducation et emploi, un taux élevé d'abandon dans la voie scolaire et l'apprentissage, des formations supérieures peu professionnalisantes ainsi qu'une mauvaise image de l'enseignement et de la formation professionnels.

Afin d'y remédier, **les ministres de l'éducation et/ou de la formation professionnelle du « 5+5 » ont la volonté :**

- de valoriser l'enseignement et la formation professionnels et de l'adapter à la demande économique et au marché du travail, en favorisant une meilleure adéquation entre les formations dispensées et les besoins des entreprises, grâce à une concertation renforcée entre les acteurs ;
- de répondre à la demande d'inclusion sociale des jeunes ;
- d'améliorer l'efficacité des systèmes d'enseignement et de formation professionnels ;
- de proposer de nouvelles politiques de gouvernance et de pratiques publiques ;
- de créer les conditions d'une reconnaissance commune des compétences de chacun par l'ensemble des pays.

**À Marseille, les ministres adoptent une déclaration prévoyant un plan d'action concret en matière d'enseignement et de formation professionnels. Sa mise en œuvre vise à favoriser la mobilité et à améliorer la comparabilité des systèmes, en créant un cadre euro-méditerranéen des compétences qui devrait permettre d'accroître l'employabilité des jeunes du pourtour méditerranéen.**

Ce plan d'action s'articule autour de 3 **objectifs** prioritaires fixés par les pays membres pour améliorer l'employabilité des jeunes et réduire le chômage :

1. Développer la qualité et l'attractivité de l'enseignement et de la formation professionnels par :
  - L'aide à l'orientation scolaire et professionnelle
  - L'égal accès aux formations professionnelles pour les filles et les garçons
  - La réduction du décrochage des jeunes en formation initiale.
2. Sécuriser et rendre plus fluides les parcours de formation des jeunes par :
  - des passerelles entre les différentes composantes du système de l'éducation et de la formation ;
  - le soutien à la mobilité des jeunes ;
  - la comparabilité des systèmes nationaux et l'instauration d'une démarche partagée d'assurance qualité ;
  - la mise en valeur de l'apprentissage tout au long de la vie et la validation des acquis de l'expérience.
3. Mieux prendre en compte les besoins des entreprises dans l'enseignement et la formation professionnels par une concertation renforcée entre les partenaires éducatifs et économiques.

Pour y parvenir, les ministres décident d'identifier :

1) des **secteurs professionnels prioritaires :**

- Maintenance automobile et aéronautique
- Mécanique, mécatronique
- Métiers du numérique.
- BTP.
- Tourisme, hôtellerie, restauration,

- Transports.
- Energie et industries extractives.
- Agriculture et agro-alimentaire.
- Environnement et développement durable
- Métiers de la mer

2) des **niveaux de qualifications prioritaires** :

- Techniciens.
- Techniciens supérieurs.

Ces niveaux correspondent aux niveaux référencés 3, 4 et 5 dans le cadre des certifications adopté par les pays européens du 5+5.

Sur la base de ces deux priorités, afin de permettre la reconnaissance de ces blocs par l'ensemble des pays du 5+5, l'objectif est de **procéder à la définition**:

- **de blocs de compétences professionnelles communs, facilitant la comparabilité des systèmes**, intégrables dans les certifications professionnelles nationales, et dont l'acquisition se fera dans le respect des modalités de formation propres à chaque système national d'enseignement et de formation professionnels ;
- **de modalités d'évaluation assorties d'instruments de mesure** attestant l'acquisition des compétences.

Pour parvenir à leurs trois objectifs, les ministres arrêtent un **plan d'action comprenant dix axes prioritaires** :

1) Créer un **cadre euro-méditerranéen de reconnaissance des compétences**.

Basé sur les blocs de compétences, il permettra la reconnaissance des compétences acquises et validées dans la zone géographique méditerranéenne, dans les secteurs professionnels prioritaires pré définis. Reconnu par les pays membres, il constituera un outil au service de la mobilité des jeunes (pendant leur formation et après).

Le projet a pour but de construire ce cadre en identifiant pour les trois niveaux prioritaires, les compétences associées à la certification sanctionnant une formation ou une expérience reconnue, et d'établir le lien entre compétences métiers et diplômes/certification. A cette fin, des partenaires du monde économique et social participeront à son élaboration.

Le cadre constituera un outil commun de référence pour la description et la comparaison, et non l'équivalence, des niveaux de certification dans les systèmes de qualifications élaborés à l'échelon national, international ou sectoriel.

Un tel outil devra fonctionner selon des règles structurantes, être transversal aux différents secteurs professionnels, être fondé sur les acquis d'apprentissage, proposer un classement par niveau. Il constituera un système commun de repérage, informera sur les questions liées à l'entrée, au séjour pour études ou stages et à l'emploi sur le territoire des Etats concernés en liaison avec les départements ministériels chargés de ces dossiers et communiquera de la même manière sur les possibilités de mobilité offertes aux jeunes. Il n'entraînera pas de reconnaissance de droit à équivalences de diplômes.

2) Mettre en place un **réseau euro-méditerranéen d'entreprises**, équilibré en termes de représentation Nord/Sud, susceptible :

- i) de s'impliquer dans la formation initiale et continue,
- ii) de développer les échanges de bonnes pratiques,
- iii) d'informer de leurs possibilités d'accueil d'apprentis et de stagiaires.

Il s'agira d'accroître la responsabilité du secteur économique dans les formations et de développer une culture qui combine le travail et la formation. L'implication du monde de l'entreprise sera centrale dans ce projet. L'objectif est d'en faire un des piliers de la réussite de cette ambition.

- 3) Enrichir **la formation des formateurs** (en s'appuyant sur l'expérience des Centres d'excellence de formation professionnelle) : améliorer la qualité des formations dispensées en encourageant une évaluation des formations professionnelles, non pas seulement axée sur les intrants (qualifications des professeurs, parcours pédagogique), mais aussi sur les résultats des formations en termes d'emploi des jeunes diplômés.
- 4) Développer une culture partagée entre les pays membres sur les notions, concepts et les évolutions des systèmes d'enseignement et de formation professionnels.
- 5) Partager, adapter et/ou **élaborer la description des métiers et des compétences et les supports d'enseignement**, en lien avec les entreprises.
- 6) Utiliser **l'outil numérique** pour faciliter l'accès à l'information, à la formation et aux perspectives professionnelles et de mobilité en soutenant les initiatives telles qu'« **Euromed+** ».
- 7) Créer un **PASS EURO MED**, « passeport » au service de la mobilité, incluant le CV de son utilisateur, ses compétences acquises, ses diplômes et son expérience professionnelle sur le modèle existant de l'Euro pass.
- 8) **Soutenir, développer et évaluer les expériences pilotes** qui favorisent l'échange et l'innovation entre les établissements de formation et les entreprises des secteurs concernés ; et mettre en avant les bonnes pratiques, identifiées dans un cadre national ou au travers de coopérations bilatérales ou multilatérales, telles que :
  - Centres d'excellence de formation professionnelle ;
  - Accords partenariaux ;
  - Campus des métiers et des qualifications;
  - Programmes de mobilité co-financés.
- 9) Mettre en place une éducation à l'orientation pour les jeunes comme pour leurs enseignants et leurs formateurs.
- 10) Développer l'apprentissage des langues et l'ouverture à l'interculturel, aux mondes professionnel, économique et technologique.

**Pour la mise en œuvre de ces actions, les pays membres décident :**

- De créer un groupe de suivi, composé d'experts des 10 pays, chargé de la mise en œuvre de ces recommandations. Il aura pour première mission, en lien avec l'UPM, l'UMA et l'UE, de proposer **une stratégie**, d'élaborer un **calendrier**, une **méthode** et d'identifier les **moyens** nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions.
- De confier à ce groupe de suivi l'identification et la mobilisation d'entreprises des deux rives de la Méditerranée qui constitueront un réseau étroitement associé à ses travaux.
- D'organiser une conférence dans un pays du « 5+5 » courant 2015 pour que le groupe de suivi fasse part de l'avancée de ses travaux. Cette conférence constituera un forum de réflexion, de concertation, d'échange et de proposition d'actions devant servir les intérêts communs des 10 Pays membres.
- De tenir sur ce sujet une prochaine réunion des Ministres en charge de l'éducation, de l'enseignement et de la formation professionnels « 5+5 » en Mauritanie en 2016.